



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-120 / 8-9**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 12 novembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J.-L. BOISSARD, M. CHASSON, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SEVEN, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno SARRAT.

---

**OBJET : FINANCES/VIE CULTURELLE - LOCATION DE MATÉRIEL ET PRESTATIONS DIVERSES - TARIFS 2021**

---

Rapporteur : Yves ALLARDIN

**EXPOSE :** La tarification des prêts de matériels festifs a été adoptée en juin 1990. Chaque année les tarifs de ces prestations doivent être réactualisés au 1<sup>er</sup> janvier.

La tarification a pour but de responsabiliser les utilisateurs et de permettre l'entretien du matériel. Il est rappelé que pour les associations Voironnaises aucune participation n'est demandée, sauf une caution restituée si tout le matériel est rendu dans l'état initial.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la commission vie associative culturelle et sportive du 05/11/2020

Vu l'avis favorable de la commission finances, administration générale, commerce et sécurité du 09/11/2020

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'adopter pour l'année 2021 les tarifs de prestations et de location de matériels suivants qui sont en moyenne en augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. Ces prestations s'adressent aux seules personnes morales.

<b>Prestations diverses</b>	<b>2021</b>
Personnel qualifié / heure	41,11 €
Véhicule avec chauffeur / heure intra/extra muros	69,02 €
Tarif kilométrique	0,74 €
<b>Location de matériel</b>	
Table Fer (0,90 x 0,90)	1,36 €
Table Bois (2,20 x 0,70)	2,94 €
Chaise métal	0,53 €
Barrière	2,94 €
Podium : l'élément	5,93 €
Tente pop up	59,80 €
Tribune ou gradin : la place	2,94 €
Table plateau sur tréteaux	2,94 €
Panneaux électoraux	2,94 €
Urne	5,93 €
Banc (4 places)	2,16 €
Grille (à l'unité)	5,51 €
<b>Location remorque podium 45 m<sup>2</sup></b>	
Location + montage/démontage + transport sur Voiron	169,68 €
Prix par jour supplémentaire Voiron	56,61 €

- Majoration de 50 % pour les utilisateurs extérieurs à la commune.
- Cauton de 150,00 € encaissée pour les utilisateurs Voironnais et non Voironnais.
- Les livraisons et montages en dehors de VOIRON, même pour les associations Voironnaises, sont payants pour tous.
- La location de matériel donnera lieu à une facturation à partir d'un montant minimum de 20 €

**DECISION** : La proposition est **ADOPTÉE** par **32 voix POUR - 3 ABSTENTIONS (J-L. BOISSARD, J. VIAL, A. VIRIEUX)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT

